s'en
rien
ible
à
ni-
au
ti-
gir
ri-
et
la
ui
si
u
ir
is
ir
is
te
es
u-
u-
à
es
a-
la
nt
ur
je
se-
la
en
ns
ce
;
n-
s.
a-
is
a-
le
s
e
t
s
s
-
s
-
s
e
s
-
a
-
-
-
-
7
1
3
7
3
7
5
0

temps qu'on se préoccupe du sort
de préfectures et de sous-préfec-
haque année les sympathies qu'on
restent stériles, la situation des fi-
mettant pas, dit-on, de les leur
acte.
e gouvernement a voulu élever le
00 fr.; mais la commission, allé-
motif, s'y est opposée. Il faut ce-
cider à tenir des promesses si sou-
l'on ne peut vous demander
cette année, on peut vous deman-
ne portion de ce crédit. Je pro-
ntation de 100,000 fr.
commission ne l'adoptera pas;
rnement, qui est tout aussi sou-
ts du Trésor, juge qu'il y a quel-
re pour ces utiles auxiliaires de
, il me semble que vous devez en-
re d'idées.
souvent protesté contre ce qu'on
sures ; eh bien! sans rien préciser,
rmis de dire qu'il y a dans tous
des emplois inutiles dont la sup-
permettrait de porter sur les pré-
sous-préfectures une portion des
nt attachés.
partie de mon amendement touche
nos administrations départemen-
la position des employés a été
jour l'avenir. Les conseils géné-
occupés et ont formulé des vœux.
s temps de donner une meilleure
x bureaux? Le ministère de l'in-
gé. (Mouvemens divers.) On me
e proposition de loi; c'est ce que
en d'un amendement au budget
get de 1874, j'ai signalé les incon-
e organisation des bureaux de pré-
répondu que les préfets ne pou-
aucun employé sans en référer
st une erreur.
rprété une circulaire de 1853; on
mmandation pour un règlement
s la pratique on l'a complétement
préfets continuent à bouleverser à
res de leurs bureaux. Une organi-
ente est nécessaire. Je ne de-
ne mesure uniforme; mais on
d'un règlement d'administration
le nombre des employés et le
emens. Il y a des préfets qui, arri-
département, s'empressent de mo-
tion des bureaux, et qui attachent
les employés spéciaux. Le total des
mente, et les fonds d'abonnement
as.
i peut nuire le plus au bon recru-
loyés. Un règlement peut apporter
te situation et soustraire les em-
torité purement arbitraire.
nde d'accorder, avec le crédit de
ques garanties à l'avenir de nos
éfecture. (Très bien!)
(Meuse) : Les sympathies de la
budget pour les employés de pré-
ssi grandes que celles de M. Ga-

idération qui domine tout, c'est
inances. (Très bien!) Le crédit de
l'ailleurs, insignifiant si vous vou-
e chose de réel.
on repousse l'amendement. (Très

ies de l'amendement sont succes-
aux voix et ne sont pas adoptées.
SSET : Au nom de la commission
iner les mesures à prendre con-
ra, je demande à l'Assemblée de
de loi, dont l'urgence a été dé-
le l'ordre du jour de demain.
: Il s'agit d'une somme de 300,000 fr.
commission du budget est obliga-
n!)
SSET : C'est un engagement à
prendre, et non un crédit à ouvrir.
M. BARAGNON, sous-secrétaire d'Etat de la justice : C'est au nom de l'intérêt de l'Etat que j'appuie la demande de mise à l'ordre du jour. Il y a, dans les désastres qui menacent les vignobles de la France, une cause de déficit plus grande que toutes celles qui ont été signalées dans de précédentes discussions (Très bien! très bien!)

Après de nouvelles observations de MM. Raudot et de Grasset, l'Assemblée, consultée, décide que le projet de loi sera mis en tête de l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à six heures.

VARIÉTÉS.

La province de Smyrne, par M. Charles de Scherzer, consul général d'Autriche-Hongrie à Smyrne. (Vienne, 1873.)

I.

L'Asie-Mineure, berceau du genre humain, est depuis plusieurs siècles dans un état de décadence qui contraste étrangement avec les richesses dont la nature l'a douée, avec sa magnifique position géographique, avec la prospérité, en un mot, dont elle pourrait jouir si elle savait mettre à profit les abondantes ressources dont elle peut disposer. La ville de Smyrne en particulier, qui sous les premiers empereurs romains passait avec juste raison pour la capitale du luxe oriental, est aujourd'hui singulièrement déchue de cette ancienne splendeur, bien que depuis cinquante ans sa population ait plus que triplé ; son magnifique port, placé dans de si heureuses conditions, est cependant frappé d'une sorte de discrédit qui n'atteint au même degré aucun autre port du Levant.

Il y a là évidemment des causes qu'il importe de reconnaître et de constater pour y porter remède. L'action des hommes, exercée dans un sens néfaste, a détruit ce que la nature avait fait; il s'agit aujourd'hui de réagir en sens contraire et de réparer le mal pendant qu'il en est temps encore. Déjà de sérieux efforts ont été faits pour régénérer cette magnifique contrée, qui peut rendre à l'industrie et au commerce du monde entier des services importans. L'Autriche-Hongrie, notamment, par la création à Smyrne d'écoles primaires, d'hôpitaux et d'orphelinats, a exercé dans la seconde ville de la Turquie son influence civilisatrice, dont les bienfaits se font chaque jour sentir de plus en plus. En même temps, par l'établissement de services maritimes réguliers entre Trieste et les ports du Levant, elle a donné au commerce de Smyrne un élan tout nouveau et a singulièrement contribué à son développement.

Ces rapports incessans avec une nation voisine et amie, venant se joindre à ceux qu'elle entretenait déjà avec la France et l'Angleterre, n'ont pas tardé à amener dans l'Asie-Mineure de sérieuses réformes ; toutefois, en présence de la force d'inertie qu'une partie notable de la population turque oppose généralement à toutes les innovations, ces réformes sont encore loin d'avoir produit des résultats dignes des espérances qu'elles avaient fait concevoir. En appelant de nouveau l'attention publique sur la province de Smyrne, il est permis de croire qu'on déterminera enfin l'effort suprême qui doit lui rendre son ancien prestige, en la plaçant au niveau de la civilisation moderne.

L'Autriche et la Russie, qui marchent aujourd'hui si heureusement d'accord dans les questions orientales, auront certainement à cœur d'être les premières à seconder la moindre velléité qui pourra être manifestée dans cette voie. Messagères naturelles de la civilisation en Orient, elles ne peuvent que porter un vif intérêt à la contrée qui en a été le berceau dans l'antiquité et qui peut devenir aujourd'hui le foyer du mouvement économique de la Méditerranée, sinon de l'Asie tout entière. La France s'y associera certainement avec empressement.

Il est donc important qu'elles sachent la vérité, sans restriction aucune, sur un pays trop incomplétement étudié jusqu'ici. La province de Smyrne surtout ne peut que gagner sous tous les rapports à être connue. En lui signalant à elle-même l'avenir de progrès et de prospérité qui peut s'ouvrir devant elle, en lui montrant qu'il dépend d'elle seule de concentrer entre ses mains tout le commerce du Levant, on lui donne un avis utile, qu'elle saura sans nul doute mettre à profit.

Tel est, en effet, le but que s'est proposé M. Charles de Scherzer, consul général d'Autriche-Hongrie à Smyrne, en publiant le rapport qu'il a adressé l'année dernière à l'ambassade impériale et royale à Constantinople sur la *Province de Smyrne, considérée au point de vue géographique, économique et intellectuel*. On comprend tout ce que la position officielle de l'auteur lui a permis de recueillir de renseignemens précieux par un long séjour dans le pays, par la fréquentation assidue des hommes et des choses, et en même temps tout ce qu'elle lui imposait de réserve pour ne pas froisser le gouvernement auprès duquel il est accrédité.

C'est par une franchise complète que M. de Scherzer a résolu cette difficulté. Sincèrement ami de l'Orient, comme toutes les personnes qui l'ont habité longtemps, il en fait connaître les richesses inouïes, les incalculables ressources ; et lorsque ensuite il découvre les plaies de son organisation politique et économique, on ne peut voir là qu'une marque d'intérêt, un conseil amical.

Son travail, dédié à S. M. le Sultan Abdul-Azis, se distingue par l'impartialité la plus complète et l'absence de tout parti-pris. Nous l'avons dit : c'est un rapport. Il en a parfois la sécheresse, toujours la précision et l'exactitude. Il est complet à tous les points de vue; et par ce côté il acquiert, même pour les gens du monde et les lecteurs indifférens, un véritable attrait. Une esquisse géographique de la province de Smyrne forme le début de l'ouvrage. Des détails statistiques sur l'agriculture, l'hygiène, l'administration, le commerce, les finances, l'instruction publique, les douanes et les voies de communication, complètent le tableau du vilayet. Puis une rapide énumération des produits du règne animal, végétal et minéral, ainsi que des produits industriels, fait connaître les ressources dont il dépend d'une bonne administration de tirer un si grand parti. Enfin le tableau du commerce général et du mouvement de la navigation montre la situation actuelle, ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être.

Nous passerons rapidement sur l'introduction géographique. Tout le monde connaît la magnifique position de Smyrne, au fond d'une rade abritée naturellement contre les vents du nord et du sud. Toute la presqu'île dont elle est la capitale offre également un littoral des plus favorables. Des baies profondes, des refuges assurés, puis la mer Egée avec ses îles nombreuses et ses criques, devaient forcément attirer de ce côté la navigation et le commerce de l'Orient. Aussi tout l'intérêt de l'Asie-Mineure se concentre-t-il dans la province de Smyrne, depuis les restes des monumens antiques jusqu'aux usines, aux chemins de fer et aux frégates cuirassées. Province essentiellement maritime, qui ne s'étend guère à plus de vingt-cinq lieues à l'intérieur, elle possède au nord sept ports excellens — Aivalik, Dikeli, Tschaudulik (l'ancien Vikové), Voucla, Smyrne, Sigadschük et Tschesmé. Plus au sud en Budruce, l'ancienne Halicarnasse, et à la limite de la province nous trouvons encore la baie de Kalamaki (le *Phœnicus portus* des Romains). — Toute cette côte offre à l'Etat de précieuses ressources par ses salines abondantes et le produit de la pêche maritime. Cinq rivières parallèles, qui traversent presque toute la province de l'est à l'ouest, serpentent à travers les chaînes de montagnes qui couvrent une grande partie de la contrée, et dont les pentes sont garnies de pistachiers, d'oliviers, de pins et de platanes. Il y a là, à peu de distance des villes, des forêts qui semblent impénétrables, où nulle route n'est tracée, et cependant on y trouve, au milieu des fourrés les plus épais, des colonnes de marbre, des portiques, des restes parfaitement reconnaissables de théâtres et de monumens antiques. L'herbe pousse sur la scène où jouaient les acteurs, et l'incurie moderne laisse même dépérir, sans en tirer parti, les arbres qui ont pris la place des cités. Heureusement, la nature semble prendre à tâche de réparer les fautes des hommes. Les mines de cuivre, de zinc, de plomb, d'argent, d'émeri sont abondantes au sein des montagnes de Smyrne, et, si leurs carrières de marbre restent inexplorées, elles n'en constituent pas moins une précieuse ressource pour l'avenir. De même, la fertilité du sol vient heureusement en aide à l'incurie de la législation, qui délaisse les cultivateurs plus qu'elle ne les protége, les accable d'impôts exagérés, les laisse exposés à toute la rigueur d'usuriers impitoyables, et a finalement pour résultat de décourager un grand nombre d'entre eux.

Cependant, malgré ce déplorable état de de choses, malgré l'absence des voies de *communication, l'agriculture constitue* encore une des principales ressources de la province, qui produit en abondance le blé, les fruits, les légumes, la garance, le coton, le lin et le tabac. On aura une idée de sa fertilité en songeant que, d'après un écrivain russe en position d'être bien renseigné, son produit annuel peut s'élever à plus de 400 millions de kilogrammes de blé, dont un quart pourrait être exporté.

En l'absence de toute statistique régulière, M. de Scherzer évalue à 910,000 au minimum, 980,000 au maximum, le chiffre de la population, dont la moitié à peu près dans les villes, et le surplus dans les campagnes. Le Turcs ne forment pas la moitié de la population. Les Grecs s'y trouvent en très grand nombre (300,000 contre 400,000 Turcs) puis viennent les arméniens, les juifs, les bohémiens, les catholiques ou *Francs*, et les autres Européens. — Toutes ces races de nationalité et de confessions diverses vivent, en apparence du moins, en bonne intelligence. Mais la diversité des lois et coutumes n'est pas une des moindres causes qui retardent l'avénement du progrès.

L'état sanitaire de la contrée est généralement satisfaisant, bien qu'il n'existe à Smyrne, pas plus que dans le reste de l'empire ottoman, d'administration sanitaire, à ce point que les hôpitaux ne sont soumis à aucune surveillance et que les écoles sont, sous le rapport de l'hygiène, privées de tout contrôle.

II.

Lorsqu'on pénètre dans les détails de l'organisation administrative ou judiciaire en Turquie, on ne peut s'empêcher d'être frappé des lacunes de toute nature qu'elle présente et qui heurtent si profondément nos idées modernes. Sous ce rapport, la province de Smyrne ressemble à toutes les autres ; elle n'est ni plus ni moins arriérée. A Smyrne comme à Andrinople, comme à Larisse, comme dans tous les chefs-lieux de province, le vali ou gouverneur cumule en sa personne tous les pouvoirs. Il est général commandant l'armée, chef suprême de la police, directeur des finances, président des tribunaux, en même temps que gouverneur proprement dit, et responsable de l'administration. La séparation des pouvoirs militaires, administratifs ou judiciaires, qui est devenue, dans l'Europe civilisée, la règle fondamentale et le premier principe de tout gouvernement, est absolument inconnue en Orient.

Les tribunaux n'y ont pas, comme chez nous, le droit de rendre leurs jugemens exécutoires. Leurs décisions doivent être soumises au vali, qui les blâme ou les approuve à son gré. Il n'y a pas de greffe pour enregistrer les jugemens, pas de notaires pour rédiger les actes, pas de bureaux d'état civil pour constater les naissances et les décès. — Rien de plus primitif que l'organisation des bureaux de M. le gouverneur, qui cependant règne en maître absolu sur une population de 1 million d'habitans, souvent plus, et administre une étendue de pays qui atteint souvent 60 et 80 milles carrés. Les employés n'ont ni dossiers, ni cartons, ni registres; le soir, ils roulent leurs papiers et les empilent dans de grands sacs de toile blanche qu'ils suspendent aux murs. Le lendemain, s'ils ont besoin d'une pièce importante, ils doivent défaire leurs rouleaux et chercher pendant de longues heures. Voilà pour l'administration.

Quant aux impôts, ils sont affermés. Le conseil d'administration, qui est absolument à la discrétion du vali, adjuge, par exemple, pour mille *bourses* la dîme d'un canton à un ami du gouverneur. — L'adjudicataire la revend avec bénéfice à un autre, qui généralement s'arrange de gré à gré avec les contribuables les plus riches. Quant à ce qui concerne les paysans, ce sont des agens inférieurs, des juifs, ou simplement les domestiques du dîmier, qui perçoivent les taxes qu'ils doivent payer. En thèse générale, l'impôt, d'ailleurs mal assis, passe par cinq ou six *intermédiaires*. Il est écrasant pour les contribuables et rapporte fort peu au Trésor. Le revenu total de la Turquie, pour une population de 36 millions d'âmes, ne dépasse pas 300 millions, alors qu'en France, par exemple, pour le même chiffre de population, le budget des recettes s'élève à 2 milliards. Qu'on s'étonne, après cela, de la nécessité où se trouve la Turquie d'emprunter sans cesse à des taux extrêmement onéreux! Ce système de fermage a été essayé à l'origine dans tous les pays de l'Europe. A mesure que la civilisation progresse, on se hâte d'y renoncer pour constituer une administration financière qui n'admet aucun intermédiaire entre le contribuable et l'Etat. De cette façon, le Trésor perçoit infiniment plus de revenus sans que les imposés paient davantage. Comment se fait-il que les hommes d'Etat ottomans, dont un grand nombre a été à même d'étudier de près les institutions européennes, n'ait pas encore introduit ce système si rationnel dans leur patrie?

Il est vrai que d'importantes réformes financières nous ont été annoncées il y a quelque temps. Nous sommes heureux d'y applaudir. En faisant disparaître les *vakouf's* (biens de mainmorte, propriétés des mosquées), on aura à coup sûr réalisé un progrès incontestable. Mais cette réforme, comme les autres qui sont également annoncées, n'aura d'autre résultat que d'augmenter les revenus; elle ne touche en rien au mode de perception. On ne paraît pas non plus songer à réorganiser les douanes, et cependant la manière dont fonctionne ce service en Orient, à Smyrne notamment, entrave singulièrement le commerce.

Il est juste de reconnaître, d'ailleurs, que le gouvernement de la Porte n'est pas seul fautif en ces matières. Les négocians indigènes ne laissent pas d'avoir, eux aussi, de graves reproches à s'adresser. Les articles importés d'Europe, par exemple, sont réglés à des échéances de six ou huit mois, tandis qu'au contraire, l'industriel européen qui veut acheter des produits du pays doit payer comptant, très souvent même avant la livraison, quand il s'agit de récoltes, par exemple.

Les agens de change, les courtiers en marchandises ne sont, au surplus, ni assermentés, ni tenus de fournir un cautionnement, ni assujettis à aucun contrôle.

On comprend sans peine quels déplorables résultats un pareil état de choses exerce sur le commerce et l'industrie, et comment il se fait que les capitaux européens hésitent à s'engager dans les affaires *smyrniates*. Telle est cependant la richesse de ce pays, et telle est la force des choses, que le mouvement de la navigation augmente d'année en année dans le port de Smyrne. Il y est entré en 1872 près de 1,600 navires de haut bord et 3,652 de tonnage inférieur, jaugeant ensemble 600,000 tonnes de marchandises. Mais, par un singulier phénomène, le mouvement de la marine marchande ottomane va en diminuant, au moment même où le commerce de toutes les autres puissances maritimes s'accroît dans des proportions énormes. Les provinces turques en sont-elles donc arrivées à trouver qu'elles ont plus d'intérêt à entretenir des relations commerciales avec l'étranger qu'avec la métropole?

Ce serait, sur un autre terrain, la répétition de ce qui vient de se passer à propos de l'emprunt. Les capitaux européens ont souscrit une beaucoup plus grosse part que le capital indigène; et cependant il y a en Turquie des pachas dont la fortune atteint ou même dépasse 1 million de livres sterling; il y a des banquiers et des entrepreneurs qui ont réalisé, aux dépens du gouvernement turc, des bénéfices énormes, et, dans toutes les provinces, parmi les chrétiens comme parmi les Turcs, les fortunes particulières ne manquent pas. Cependant, chaque fois que le gouvernement fait appel au crédit, il se produit ce singulier phénomène que ses propres sujets manifestent à son égard une véritable défiance. Deux choses qui sont devenues élémentaires dans les nations modernes, font absolument défaut en Turquie : le patriotisme et la confiance dans le gouvernement. La plupart des habitans de ce vaste empire, les Turcs aussi bien que les Grecs, les Arméniens ou les Francs, semblent se considérer uniquement comme campés sur une terre de passage. Au plus beau temps de la puissance des Osmanlis, à l'époque brillante des conquêtes du Croissant, c'était le sentiment religieux qui poussait en avant les armées et leur faisait accomplir des prodiges. Le sentiment de la patrie était dès lors inconnu, comme il semble l'être encore aujourd'hui.

Comment veut-on qu'un Etat puisse prospérer lorsque les particuliers se désintéressent ainsi de la chose publique? Si personne ne se préoccupe de fournir à l'Etat les moyens de remplir ses obligations, comment peut-on espérer qu'il parviendra à satisfaire les vœux des populations?

On le voit, et nous nous arrêterons à cette réflexion pour ne pas nous laisser entraîner trop loin de notre sujet, ce n'est pas seulement dans l'administration ottomane que des réformes sont nécessaires, indispensables, c'est dans l'esprit public lui-même qu'une révolution doit être accomplie. Ce ne peut être évidemment que l'effet du temps et de l'exemple. Déjà, pour ne citer qu'un seul fait, l'institution des tribunaux consulaires a infusé en quelque sorte aux Orientaux le respect de la loi; en voyant fonctionner sous leurs yeux des Cours de justice régulières et toujours obéies, les Ottomans ont fini par comprendre ce que leurs propres Codes ne leur avaient pas appris jusque-là, c'est-à-dire qu'il existe un droit commercial dont les règles découlent tout naturellement des progrès de la civilisation et des besoins du commerce. Aussi les tribunaux commerciaux qu'ils ont établis depuis quelques années sous le titre de *Divani-Tüdscharet* sont-ils incontestablement les meilleurs de tout l'empire.

De même aussi, l'exemple des nations occidentales paraît avoir fait enfin comprendre aux hommes d'Etat ottomans que, pour réaliser des recettes sérieuses, il faut de toute nécessité organiser une administration fonctionnant sur toute la surface de l'empire, et non s'en rapporter à l'arbitraire de chaque gouverneur. Si l'administration du timbre et de l'enregistrement, la régie des tabacs et l'administration forestière sont vraiment organisées comme on nous l'annonce, un grand progrès aura été accompli.

Hâtons-nous de constater, puisque nous parlons finance, que la province de Smyrne semble faire exception sous le rapport des revenus. Tandis que le budget de l'empire ottoman est chaque année en déficit, celui de Smyrne se solde, pour 1872, par un excédant de 26 millions de francs. Les recettes de la douane contribuent largement à ce résultat.

On n'attend pas de nous maintenant que nous suivions M. de Scherzer dans le détail des produits de la province, que nous énumérions avec lui la quantité de coton, de noix de Galles, d'avélanèdes, de garance, d'opium, de froment, d'orge, de vin et de tabac qu'elle produit chaque année. Ce sont là des renseignemens qu'il faut lire; car ils ont un haut intérêt pour le commerce européen ; mais il serait impossible de les résumer, sous peine de leur enlever une grande part de leur importance. Bornons-nous à dire que la guerre d'Amérique a exercé sur la culture du coton une influence décisive, et que l'Asie-Mineure en produit aujourd'hui 150,000 balles, contre 12,000 en 1862. Rappelons aussi qu'elle possède des mines de fer, des carrières de marbre,